

ROBOTS ET PERSONNES AGEES

Le secteur de l'aide aux personnes âgées et celui des nouvelles technologies sont deux secteurs en grand développement qui travailleront inévitablement ensemble dans l'avenir.

Pour l'AD-PA qui a co-organisé un voyage d'étude au Japon l'an dernier sur ce thème et en co-organise un autre en Californie le mois prochain, cette question prospective est très importante.

L'utilisation des robots ou de l'intelligence artificielle auprès des personnes doit d'abord être soumise à des règles éthiques fortes d'autant plus quand il s'agit de personnes ayant des troubles cognitifs.

Ces règles éthiques imposent avant tout de se référer à la réaction des personnes et à leur satisfaction en prenant bien garde de ne jamais leur faire prendre des robots pour des êtres humains ou des animaux. Il importe aussi de toujours écouter les salariés.

Les robots et les intelligences artificielles pourront intervenir dans 3 secteurs :

- aider les personnes à réaliser des actes qu'elles ne pouvaient plus accomplir grâce aux exosquelettes ou aider ceux qui les accompagnent à réaliser des actes physiquement pénibles (aide au lever, ...)
- accompagner des êtres humains pour des tâches répétitives dans les situations d'apprentissage ou d'activité physique dans laquelle le robot ne se lasse jamais de répéter plusieurs fois les mêmes conseils
- accomplir des tâches d'entretien courant à la place des êtres humains (aspirateurs ou tondeuses à gazon autonomes, ...)

Les conséquences de l'introduction des robots peuvent être très positives ou très négatives. C'est à la collectivité nationale dans son ensemble d'en maîtriser les conséquences.

L'AD-PA souhaitera toujours évidemment que l'augmentation de l'intervention des robots se fasse au service des personnes aidées, en augmentant le temps humain passé auprès d'elles et en améliorant les rémunérations des salariés et/ou en diminuant leur temps de travail.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 @AssociationADPA
 <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
 <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées